



Le CLD donne un sens au développement rural.

Tenue de l'AG fondatrice

L'assemblée générale fondatrice regroupe au moins la moitié des ménages du village. Elle est très importante car elle va décider des statuts qui seront adoptés et procédera aux élections.

Il est indispensable que cette assemblée générale fondatrice se déroule le mieux possible afin de donner toutes ses chances au CVD de bien fonctionner. Un mauvais départ peut être préjudiciable. Afin de garantir un bon déroulement, les étapes suivantes doivent être respectées.



Le CLD se structure facilement autour d'un outil de production, comme un moulin.

- 1. Le quorum :** l'animateur vérifie que la moitié des ménages est bien représentée. Pour cela, il se sert de la liste des ménages qu'il a déjà établie et pointe les ménages représentés. S'il n'y a pas la moitié des ménages, l'assemblée générale fondatrice devra être reportée.
- 2. La lecture des statuts :** comme lors de la sensibilisation initiale, les statuts doivent être lus à haute voix en français afin que toute l'assemblée puisse en prendre connaissance. La lecture doit être accompagnée d'une traduction en langue afin que tout le monde puisse comprendre correctement.
- 3. Modifications éventuelles des statuts :** à la fin de la lecture, l'assemblée générale fondatrice doit déterminer si elle veut modifier tel ou tel article afin que les statuts correspondent mieux aux besoins du village. À ce niveau, il faut faire attention : les mandats électifs sont prévus pour être de courte durée. Cela est très important pour garantir toutes ses chances au CVD. En effet, si les premières élections désignent des personnalités peu efficaces ou corrompues, le CVD ne saura pas fonctionner et la population se découragera. Il est donc très important d'insister auprès de l'assemblée générale fondatrice qu'il est prudent de conserver des mandats de courtes durées, même si certaines personnes préfèrent des mandats longs.
- 4. Signature des statuts :** lorsque toutes les modifications sont inscrites dans les statuts, on procède à la signature de ces statuts en fin de document aux pages prévues à cet effet.
- 5. Présentation des candidats aux différents postes et élections :** les candidats qui se sont déterminés doivent se présenter à l'assemblée générale fondatrice. Pour chaque poste, l'assemblée générale doit voter.
- 6. Signature du PV de l'assemblée générale fondatrice et élective :** lorsque les statuts sont acceptés et que tous les postes sont occupés par un membre élu par l'assemblée, on procède à la signature du PV de l'assemblée.

Enregistrement officiel

Lorsque l'assemblée générale électorale a eu lieu, que les statuts ont été clairement adoptés et signés, que les élections se sont déroulées et tous les postes pourvus, l'animateur rural doit laisser un exemplaire des statuts signés et correctement remplis au CVD et amener un deuxième exemplaire au bureau du développement rural pour que celui-ci lui délivre une attestation de groupement.

Réalisation d'un diagnostic, d'un plan de développement et d'un plan d'activité (calendrier)

On peut par exemple commencer le diagnostic villageois qui doit pointer les grands problèmes du village. L'animateur facilite les débats qui doivent se tenir entre les membres du CVD. Face à ces problèmes, les membres du CVD doivent essayer de proposer des solutions. Ce travail ressemble fortement au travail réalisé avec le CARG au niveau du territoire. Mais cette fois-ci, c'est au niveau du village que ça doit se passer.

Ensuite, une fois le diagnostic établi et les solutions proposées, le CVD, appuyé par l'animateur, doit réaliser un plan de développement qui reprend les problèmes pointés et les solutions qui ont été proposées. Dans ce plan de développement, le CVD doit prévoir les activités à mener pour mettre en œuvre les solutions proposées. Comme il s'agit de problème d'intérêt commun, les membres du CVD devront s'organiser pour réaliser eux-mêmes ces activités. Ils pourront solliciter l'aide de l'animateur mais aussi l'aide de partenaires éventuels.

Le Comité local de développement est cette Force Motrice Sociale forte avec une grande force de cohésion. Les membres de ce comité ont besoins des uns et des autres, ils ont besoin de construire ensemble un environnement meilleur, propice à améliorer leurs conditions de vie. Le comité local villageois de développement doit pouvoir identifier les solutions d'avenir dans leur espace de vie et en même temps préserver les ressources pour les générations futures. Il faut y impliquer la jeunesse, lui donner les outils pour un vrai dynamisme. C'est l'un des rôles essentiels des CLD.



Les associations de pêcheurs sont très actives.